



COMPTE-RENDU ET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 8 septembre à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN**, en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents (14) : Églantine BAZEILLE, Christiane BÉCHU, Annie BEDOUET, Valérie BOITTIN, Mélanie BRANEYRE, Thierry CHRÉTIEN, Vincent DESSANDIER, Gaëlle GENEVRAIS, Dominique HAMON, Juliette HATTE, David LEPÉCULIER, Serge MERIENNE, Gérard MILLET, Patrick ROYER

Absents excusés (5) : Jean-Pierre BEUSNARD, Myriam DELANGLE, Elisabeth LAUNAY, Philippe BAHIER ; Christophe GOUABAULT

Pouvoirs : Jean-Pierre BEUSNARD donne pouvoir à Thierry CHRÉTIEN

Secrétaire de séance : Gaëlle GENEVRAIS

Table des matières

1	Commission culture-bibliothèque & enfance-jeunesse	2
	Déménagement de la bibliothèque.....	2
	Travaux au presbytère	3
2	Finances - vie associative	4
	DCM n°29 / subvention exceptionnelle Amicale des Sapeurs-Pompiers (duathlon).....	4

1 Commission culture-bibliothèque & enfance-jeunesse

Déménagement de la bibliothèque

Lors du Conseil Municipal du 12 juillet, pour donner suite aux problèmes structurels du bâtiment « presbytère » et pour permettre au service enfance-jeunesse de disposer d'un espace suffisant, un déménagement provisoire était envisagé dans les locaux de Bellevue Multi-Activités.

La solution du déménagement à Bellevue Multi-Activités n'était qu'une solution temporaire qui nécessitait des travaux d'aménagements et ne pouvait donc être effective avant quelques mois (alors que le service enfance-jeunesse a besoin de récupérer de l'espace au RDC dès maintenant). Aussi, le positionnement, légèrement à l'extérieur du cœur de bourg, ne faisait pas l'unanimité pour une solution à plus long terme.

Une nouvelle option a donc été étudiée par le Conseil Municipal, soit la modification du projet 8/10 rue de la gare pour y positionner la bibliothèque au rez-de-chaussée en lieu et place du projet habitat (studio et T2).

Intérêts :

- Pour la bibliothèque : située idéalement en centre-bourg, possibilité de participer au projet d'aménagement, complémentarité avec les écoles et La Bagagerie, gain de surface par rapport à actuellement
- Pour la commune : ça diminue le nombre de projets en investissement dans l'immédiat (presbytère, Bellevue) et permet de se concentrer sur un projet à la fois en les gérant l'un après l'autre

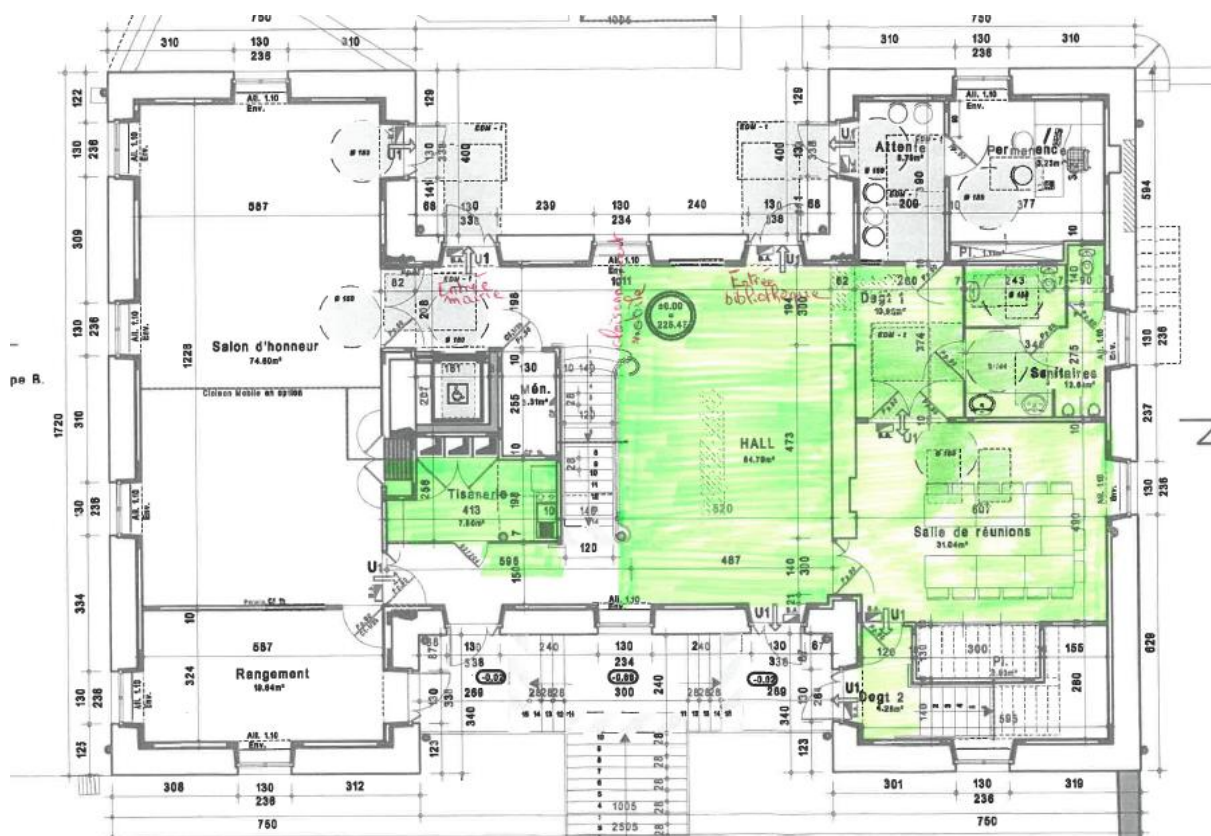
Inconvénients :

- Nécessite de modifier un projet qui est abouti ce qui implique de repousser les travaux de l'habitat et de l'école
- Calendrier avec des délais très courts à respecter : nécessité de modifier le projet très rapidement pour redéposer un nouveau permis de construire et rédiger le dossier de consultation des entreprises d'ici deux mois
- Nécessité de trouver une solution de déménagement temporaire avant le déménagement définitif 10 rue de la Gare qui ne sera effectif qu'à l'issue des travaux (peut-être dans 18 mois).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Valider le projet de bibliothèque au RDC du 8/10 rue de la Gare** (en lieu et place du T2 et du studio)
- Demander à l'architecte Lemoal & Lemoal de refaire une **nouvelle phase Projet (PRO) pour le 8/10 rue de la Gare en aménagement une partie du RDC en bibliothèque**
- **Valider le calendrier** suivant :
 - ✓ Avant fin novembre 2022 : validation d'un nouveau permis de construire
 - ✓ Décembre 2022 : finalisation des dossiers de subventions

- ✓ Janvier 2023 : rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises
 - ✓ Février 2023 : mise en ligne des marchés de travaux
 - ✓ Avril 2023 : réception des réponses des dossiers de subventions et bouclage du plan de financement
 - ✓ Mai 2023 : début des travaux
- **Déménager temporairement** dès le mois d'octobre et pour la durée des travaux du 8/10 rue de la Gare (18 mois maximum) **au rez-de-chaussée de la mairie** avec utilisation des espaces en vert sur le plan :



Travaux au presbytère

La bibliothèque étant rapidement déménagée du presbytère, il sera possible d'utiliser le RDC du presbytère pour l'accueil des 6-12 ans ainsi que les plus de 12 ans. Se pose alors la question d'effectuer les travaux structurels envisagés par le Conseil Municipal (plancher + parquet) dès maintenant ou non.

La décision du Conseil Municipal, à l'unanimité, est de repousser les travaux du presbytère et de se donner le temps de faire une étude structurelle, énergétique et économique plus globale avant de s'engager dans des travaux. L'objectif serait d'envisager un projet plus global qui pourrait être envisagé en tranche sur plusieurs années et de se laisser le temps de discuter avec des financeurs potentiels (notamment la CAF). Une première tranche de travaux pourrait éventuellement être prévue en 2023 si un projet est proposé avant fin mars (date limite pour les demandes de financement CAF qui pourrait subventionner le projet à hauteur de 40%). En parallèle et afin de prendre une décision éclairée, une analyse du fonctionnement du service enfance-jeunesse devra être présentée en Conseil Municipal avec une projection pluri-annuelle.

2 Finances - vie associative

DCM n°29 / subvention exceptionnelle Amicale des Sapeurs-Pompiers (duathlon)

L'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Denis de Gastines organise le 17 septembre le duathlon départemental des pompiers. Ils sont à la recherche de sponsors pour financer cet événement.

Pour cet événement, il est demandé à la commune une subvention exceptionnelle de 300 € ainsi que la prise en charge du vin d'honneur.

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 votes pour, 2 abstentions), décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi que la prise en charge de la boisson pour le vin d'honneur pour l'organisation du Duathlon le 17 septembre 2022.

NOM	PRÉNOM	Signature
BAHIER	Philippe	Excusé
BAZELLE	Églantine	
BÉCHU	Christiane	
BEDOUET	Annie	
BEUSNARD	Jean-Pierre	Excusé
BOITTIN	Valérie	
BRANEYRE	Mélanie	
CHRÉTIEN	Thierry	
DELANGLE	Myriam	Excusée
DESSANDIER	Vincent	
GENEVRAIS	Gaëlle	
GOUABAULT	Christophe	Excusé
HATTE	Juliette	
HAMON	Dominique	
LAUNAY	Elisabeth	Excusée
LEPÉCULIER	David	
MÉRIENNE	Serge	
MILLET	Gérard	
ROYER	Patrick	